

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 30 mars 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

21/024/VDV

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DU SECRETARIAT  
GENERALE – Exonération tarifaire pour les activités sportives organisées par les  
Mairies de secteur au titre de l'année 2021.**

21-36785-DGS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La pratique du sport par toutes et tous est un des objectifs de la Ville de Marseille.

Au-delà de la santé publique, il s'agit d'un élément essentiel pour l'émancipation et le bien être des habitants.

L'utilisation du numérique a également permis ces derniers temps de maintenir une activité sportive malgré les restrictions sanitaires. De même, les horaires des équipements sportifs ont été adaptés pour respecter les règles du couvre-feu tout en permettant aux habitants de continuer à pratiquer un sport.

Favoriser la pratique sportive, c'est aussi offrir une gamme tarifaire adaptée aux usagers. C'est pourquoi la municipalité est attentive à ce que le coût des activités soit le plus adapté.

La crise sanitaire ainsi que les confinements successifs confirment combien l'activité physique et sportive représente un levier de santé et de bien-être pour toutes les générations.

Soucieuse de faciliter et d'encourager la pratique du sport pour les publics de tous âges, la Mairie de Marseille souhaite ouvrir, en accord avec les secteurs, de nouvelles possibilités.

Par cette délibération, il est proposé de permettre aux Mairies de Secteurs de mettre en place la gratuité pour les activités sportives qu'elles proposent dans l'espace public. Ces activités sportives seront encadrées par les équipes des Mairies de Secteurs.

Cette offre de proximité, rendue gratuite, se fera de manière complémentaire avec celle proposée par la municipalité centrale.

Dans le contexte de levée progressive des restrictions sanitaires attendue, il s'agit, par la gratuité, de permettre à toutes les Marseillaises et les Marseillais qui le souhaitent et qui en ont besoin, de pouvoir participer à des initiations aux sports organisées dans certains secteurs, et ainsi reprendre le chemin d'une activité physique et du lien social.

Cette initiative a vocation à être proposée tout au long de l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Est approuvé le principe d'exonération des tarifs pour les activités physiques et sportives organisées par les Mairies de Secteur au titre de l'année 2021.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**